Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20261013-126B_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15

Ouverture de la séance :
Présents : 15
Votants : 14
Pouvoirs : 1

Date de la convocation :
6 octobre

Date d'affichage
6 octobre 2026

Vote : Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **6 octobre 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents :
Maire : Denis CHOPIN
Adjoints : David GILBERT, Florence GELOIN, Frédéric RIVIÈRE, Célia ROLLAND,
Conseillers municipaux : Franck BRYON, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, Béatrice MAUPILÉ, Isabelle GODEFROY MASSÉ, Audrey GALLON, Erwan JEHAN, Loïc CARRÉ, Sophie CHERBONNEL

Etait absente excusé : Sarah SALMON a donné son pouvoir à Frédéric RIVIERE,

Secrétaire de séance : Florence GELOIN.

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 126/2026 **: REFACTURATION A DES ASSOCIATIONS DE FOOTBALL / UTILISATION DES TERRAINS SYNTHETIQUES**

REFACTURATION A DES ASSOCIATIONS DE FOOTBALL

Des associations de football sollicitent l'utilisation des terrains de football synthétique de la Commune de La Selle-en-Luitré pour la saison 2026/2027.

Pour rappel, lors de la séance du 9 décembre 2025, le conseil municipal a décidé de facturer 50 € la séance à l'association Romagné Les Landes. Cette association adhère au Groupement Féminin du Pays de Fougères (GFPF).

Il convient de préciser le tarif pour une **association adhérente ou non aux groupements de football Groupement des Jeunes du Bocage Fougerais (GJBF)/ Groupement Féminin du Pays de Fougères** (**GFPF).**

Sous réserve des disponibilités sur le planning d'utilisation du complexe de football, une participation financière sera facturée **au prix de 50 € / par séance (entraînement, match ou manifestations liées à l'activité de Football)** pour les associations de football **adhérentes aux groupements GJBF/GFPF.**

Sous réserve des disponibilités sur le planning d'utilisation du complexe de football, une participation financière sera facturée au **prix de 60 € / par séance (entraînement, match ou manifestations liées à l'activité de Football)** pour les associations de football **n'adhérents pas aux deux groupements.**

Le « Sporting Club » de Luitré-Dompierre dispose des terrains de football synthétiques à titre gratuit.

Chaque séance sera reportée sur le planning d'utilisation du complexe de football par le référent communal.

La facturation interviendra **en fin de saison sportive**.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20261013-126B_2026-DE

David GILBERT, président des clubs GJBF et GFPF se retire pour cette décision.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des présents (pour : 14 dont 1 pouvoirs, contre : 0, abstention : 0):

- **APPROUVE** les éléments indiqués ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint ayant la délégation à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN